

GENDARMERIE NATIONALE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Code unité 03174	Nmr P.V. 00605	Année 2012	Nmr dossier justice	Nmr pièce 1	N° feuillet 1 / 2
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------------

Analyse et références

Observation d'un Phénomène Aérospatial Non identifié (P.A.N.)

Affaire

Le samedi 24 mars 2012 à 11 heures 15 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Sexe	Nom	Prénom
M		
Situation de famille	Validité état-civil	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	INSEE Pays
13/05/1969		
Adresse		
N° de téléphone	N° de fax	Profession
		Instituteur
		Nationalité

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente à votre unité suite à votre convocation, au sujet de l'observation que j'ai faite d'un objet volant que je n'identifie pas.

Cette observation s'est produite le 1er mars 2012 vers 19 heures 05, alors que je me trouvais à mon domicile, Peu avant l'observation, je me trouvais sur ma terrasse, c'était vers le crépuscule, le ciel était clair, il n'y avait pas de nuage. Ce qui me permettait de voir nettement la condensation des avions de lignes qui sont passés au même moment mais plus haut. C'est un objet parfaitement silencieux, qui se déplaçait, à vue de nez, en comparaison avec les autres avions, à la vitesse d'un avion de tourisme.

L'apparence était sphérique et très lumineux, sans pour autant dégager une lumière diffuse, comme lorsqu'on voit des phares il y a de la lumière qui se diffuse.

J'ai observé cet objet avec mes jumelles, qui sont de qualité (Olympus), lorsqu'il était quasiment à ma verticale. De toute l'observation, je n'ai pas pu voir de déformation de cet objet, c'est à dire que la forme n'a pas changé depuis le début de l'observation jusqu'à ce que je le perde de vue. Ce qui me fait dire que c'était plutôt sphérique.

Il avait un déplacement tout à fait rectiligne, à une allure constante, il n'y a pas eu de changement de vitesse.

Il ne s'agit pas d'un avion, d'un hélicoptère, d'un ULM, ni d'une lanterne chinoise. Il n'y avait aucune oscillation dans la luminosité, aucun clignotement. Je suis formel.

Cette observation a duré moins de 2 minutes. J'ai appelé mon fils, 17 ans, qui a fait la même observation que moi, à l'œil nu et aux jumelles.

Suite à vos conseils, je vous remets l'imprimé d'observation de bolide du GEIPAN, que j'ai rempli, avec une carte et la trajectoire apparente de l'objet.

Je n'ai pris aucune photo, je n'ai pas pensé à prendre mon appareil, je voulais juste voir cet objet, c'est plus la stupéfaction qui ne m'a pas fait penser à prendre l'appareil photo.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

- [1] - M. le Préfet
- [1] - D.G.G.N. à ISSY LES MOULINEAUX 92130
- [1] - G.E.I.P.A.N. à TOULOUSE 31000
- [1] - Archives

Date de clôture

24/03/12
Signature(s)

Vu et transmis par :

Le 24/03/2012

Je ne peux pas vous faire de dessin, à partir du moment que c'est un objet sphérique et lumineux. Je ne peux pas vraiment évaluer sa taille, ce qui dépend de l'altitude, néanmoins, je dirais que c'était de la taille d'une voiture berline, tout ça entre guillemets.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

le 24 mars 2012 à 11 heures 50 minutes.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

CLOTURE

Le jeudi 1er mars 2012, à 19 heures 40, nous nous sommes rendus au domicile de Mr . Il nous a relaté les circonstances dans lesquelles il a constaté cette observation, qui reprennent ses déclarations supra. De sa terrasse, il nous a montré et décrit la trajectoire de cet objet.

De notre entretien, il nous appert comme une personne sensée. Il n'est pas connu défavorablement de notre unité. Il tient des propos cohérent et ne semble pas sous l'influence d'un quelconque euphorisant. Il nous dit être parapentiste et se passionne pour l'aviation dans son ensemble. Son fils présent ce soir là, nous a confirmé les dires de son père quant à ce phénomène.

Pour lui, d'après ses connaissances, il ne s'agit pas d'un aéronef identifié.

Au jour de clôture, nous n'avons pas eu connaissance d'autre témoignage de ce phénomène.

Procès verbal fait et clos

le 24 mars 2012.

L'Officier de Police Judiciaire

FORMULAIRE D'OBSERVATION DE BOLIDE

A N'UTILISER QUE POUR RELATER DES OBSERVATIONS PRECISES DE LA TRAJECTOIRE DU BOLIDE.

Voir page 2 de ce document les consignes pour répondre aux questions.
Copiez/collez la liste des questions ci dessous dans un mail, répondez aux questions, et envoyez le à geipan@cnes.fr

En cas de passage relaté par de nombreux témoins, les données fournies sur ce document seront transmises à l'IMCCE à des fins de calcul de trajectoire.

Date d'observation : 11/03/2012

Heure du début de l'observation : 19^h05

Lieu de l'observation :

Ste Jigolime 43600

Coordonnées géographiques du lieu d'observation

latitude :

longitude :

1. Trajectoire du bolide

1.1 position du bolide dans le ciel au début du phénomène

1.2 position du bolide dans le ciel à la fin du phénomène

} cf carte IAN Jorule

2. Luminosité du bolide : Très lumineuse (Vénus)

3. Durée de l'observation : Environ 1 minute

4. Couleur : Blanc argent très brillant et très compact.

5. Fragmentations : non

6. Son : Aucun

7. Autres détails : Altitude de vol inférieure aux jets.

8. Photos ou vidéos : non

- Pas de traînée de condensation
- Pas de feu de nez
- Pas de bruit (soit sans vent)

Coordonnées de l'observateur (facultatif) - vitesse de déplacement lente

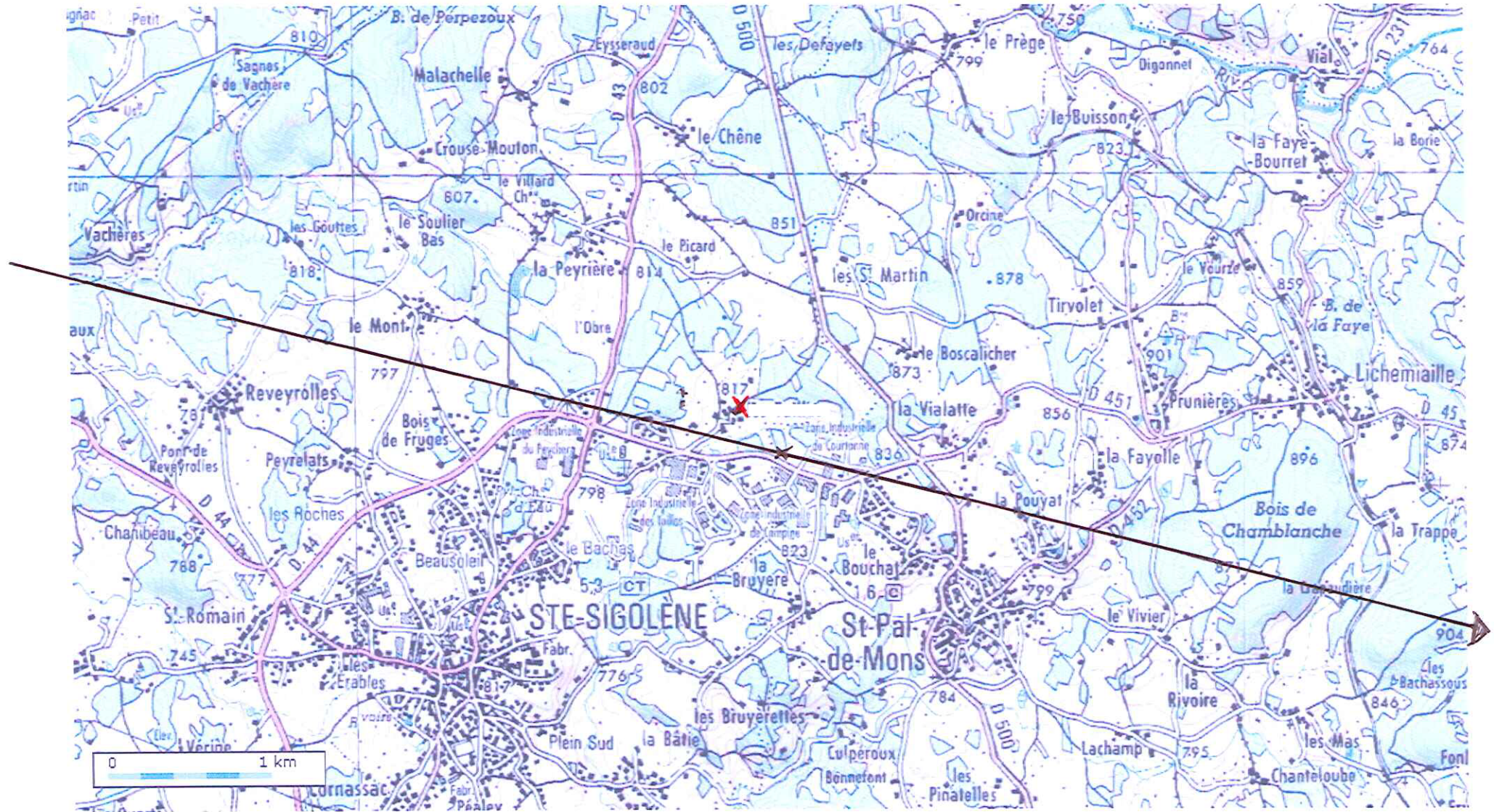
Trajectoire objet lumineux :

- Vitesses relativement lente
- Pas de bruit
- durée observation \approx min
- Altitude moy basse
- Pas de changement de forme ou de luminosité de l'objet pendant toute la durée de l'observation



géoportail

le portail des territoires & des citoyens



Échelle : 1 : 32000

© IGN 2012 - www.geoportail.fr/mentionslegales/



Altitude du val (rectiligne) \rightarrow inférieure à celle des jets.